

Publié le 10 mars 2016

## Epl : quelles contributions au développement des économies locales ?

La Fédération engage une étude visant à évaluer l'impact socio-économique des Epl dans les territoires : quel effet d'entraînement d'une Epl sur le tissu économique ? Quelles retombées positives sur l'emploi ? Les travaux de modélisation menés jusqu'au 4e trimestre 2016, s'efforceront de mettre en lumière l'effet d'aubaine occasionné par les 1 200 Epl en métropole et dans les Outre-mer.



Opter pour une Sem, une Spl ou encore une SemOp, traduit un choix politique fort : privilégier un mode de gestion souple, évolutif et nécessitant un engagement des collectivités par une présence des élus dans la gouvernance de ces sociétés.

Ce choix ne peut se justifier auprès des citoyens par le seul volontarisme de leurs représentants. Il importe aussi de prouver que cette maîtrise d'œuvre au travers des Epl est économiquement et socialement efficace dans un seul but : satisfaire au mieux l'intérêt des populations bénéficiaires.

Dans cette démarche, la finalité de l'étude, conduite par la veille et prospective et cofinancé par le **Crédit coopératif**, est de fournir à la FedEpl, aux dirigeants des Epl, aux partenaires et aux décideurs politiques une mesure, simple et concrète, de l'effet d'entraînement des Epl au niveau économique et social.

Les travaux engagés depuis quelques semaines, prévoient une analyse sous le prisme macro- et micro-économique. Au niveau *macro*, le modèle évaluera l'impact, direct et indirect, de l'ensemble des Epl sur la valeur ajoutée et l'emploi au niveau national. Ce niveau d'analyse permettra d'estimer le **rayonnement des Epl dans l'économie française**. Sous l'angle *micro*, le modèle évaluera la **création de valeur ajoutée** et d'emploi des Epl au niveau régional. Ce focus permettra notamment d'estimer les effets d'entraînement d'une Epl sur le tissu économique de proximité.

Afin de produire un travail de qualité, la méthode d'évaluation des impacts économiques des Epl sera établie selon des **procédés standardisés**, reconnus et utilisés par des opérateurs publics européens et français. Cette formalisation est de type "Keynes-Léontief", préconisée notamment par

**l'OCDE**, la **Commission européenne** ainsi que par **France Stratégie** (ex Commissariat général au Plan).